



L'Association des maires s'adresse au Préfet



Longoni : Bras de fer tarifaire entre transporteurs et transitaires

# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2705 - Édition du 8 Aout 2023



## Destruction finale du quartier de Mbouyoujou

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE

OU



RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

**-20%**

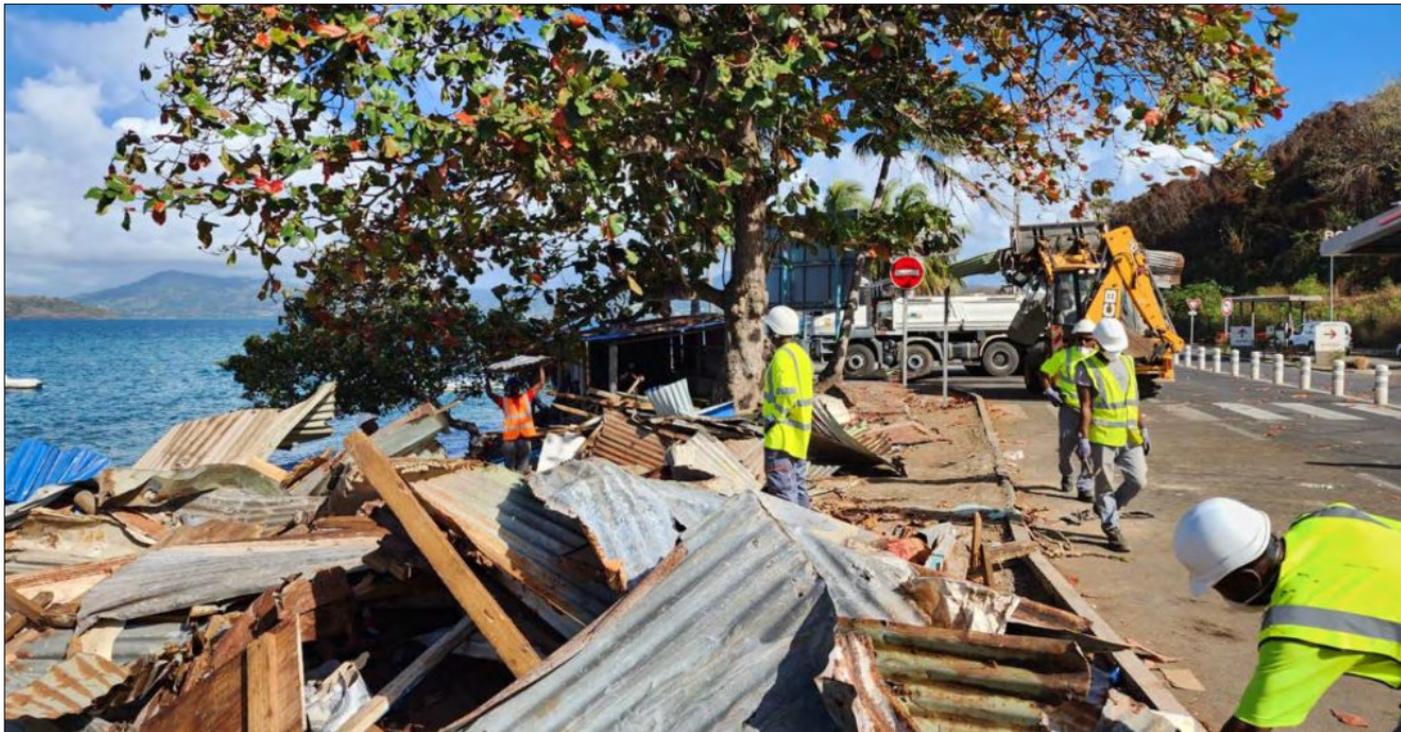


**MAYCENTRALE.COM**

Votre nouveau site internet de pièces détachées

**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**

# JUSTICE : Wuambushu : Les destructions d'habitations illégales vont se poursuivre



*Sur plus d'une centaine de mètres les pelleteuses ont fait place nette devant la station service de Petite-Terre.*

La lutte contre l'habitat illégal et insalubre continue d'être menée sur le territoire mahorais. Hier matin, dans le cadre de l'opération

Wuambushu, ce sont vingt-sept bangas construits illégalement en bordure de mer qui ont été détruits en Petite-Terre, juste en face la

station-service TotalEnergies.

Lors de sa dernière visite à Mayotte les 24 et 25 juin derniers, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérald Darmanin, avait annoncé la destruction de près de 1.000 habitations illégales et insalubres d'ici la fin de l'année. A l'heure actuelle, selon Pylvia Dewas, en charge auprès du préfet de Mayotte de la résorption de l'habitat illégal et insalubre, ce sont un peu plus de 400 bangas qui ont été démolis en comptant les vingt-sept logements détruits ce lundi matin. « Dix-neuf familles ont été enquêtées, indique Pylvia Dewas. Et sur ces dix-neuf familles, onze ont fait l'objet d'une proposition de relogement par la préfecture. Mais seulement trois d'entre elles ont accepté un hébergement à ce jour ».

## Où vont être relogées les familles ?

Comme l'a rappelé Pylvia Dewas, en Petite-Terre il y a peu de propositions de relogement et d'hébergements, « Nous



*Au bout de quelques minutes il ne restait plus qu'un amas de tôles*

travaillons avec les associations pour capter des logements dans le privé. Pour effectuer des opérations d'évacuation et de démolition en Petite-Terre nous devons ouvrir des places pour héberger les familles provisoirement, le tout dans le cadre de la loi Elan. C'est pour cela que nous proposons des hébergements temporaires dans des logements appartenant au parc privé. Par ailleurs nous travaillons avec la commune de Pamandzi pour trouver des solutions ».

Aussi depuis jeudi dernier, une permanence sociale a lieu au sein du CCAS (Centre communal d'action sociale) de Dzaoudzi pour accueillir les familles et mettre en œuvre les hébergements. Fort heureusement, lors de la destruction ce lundi matin l'ensemble des familles avaient été évacuées du site. « Cette opération était attendue depuis longtemps à la fois par les élus mais aussi par la population. Même si l'arrêt pris par le préfet au mois d'avril a fait [l'objet de plusieurs recours devant le tribunal administratif](#), le juge a finalement autorisé l'évacuation et la destruction de ce site. L'opération s'est déroulée dans le respect de la loi et l'ensemble des familles ont eu des propositions de relogement », complète la chargée de résorption de l'habitat illégal et insalubre. La préfecture indique aussi que cette opération va durer trois jours entre la destruction en elle-même



*Le nouveau commandant de la gendarmerie de Mayotte, le général Lucien Barth, était présent sur les lieux.*



*Des kwassa ont également été détruits*

et le ramassage des amas de tôles qui prend plus de temps.

Ainsi hier avait lieu un défilé de pelleuses et de camions aux abords de la station-service TotalEnergies de Petite-Terre. « Ces habitations avaient été ciblées par la préfecture car elles ont été construites sur le domaine public maritime ainsi que sur la plage, ce qui est interdit. Il s'agit de rendre la plage et le littoral plus propres. De plus, elles étaient insalubres et dangereuses pour les habitants et les riverains », a expliqué Pylvia Dewas. Elle a également indiqué que les affaires maritimes avaient saisi et détruit dix embarcations illégales la semaine dernière. « Les kwassa saisis servaient à la pêche illégale mais aussi à tout le trafic lié à l'immigration clandestine et aux activités illicites. Certaines de ces embarcations servaient de navettes pour faire venir des gens illégalement à Mayotte. Un kwassa possédait ainsi une fausse immatriculation. Son propriétaire avait reproduit frauduleusement une immatriculation d'une autre embarcation ».

Aussi, depuis le début de l'opération Wuambushu le 24 avril dernier, de nombreux moyens financiers et humains ont été alloués aux autorités afin de procéder pour le mieux aux évacuations. « Les renforts nous ont

permis de mener les enquêtes plus vite, de trouver des solutions, et de notifier aux familles les propositions d'hébergement car cela demande beaucoup de moyens humains ».

Enfin, Pylvia Dewas précise que les arrêtés pris par le préfet vont être exécutés au fur et à mesure « On déroule dans le temps et on va continuer à prendre d'autres arrêtés ». Ainsi, l'évacuation et la destruction d'habitations à Hamouro, sur la commune de Bandrélé, qui avait fait l'objet d'un recours devant le tribunal a finalement été autorisée par le juge administratif le 21 juillet. L'opération devrait avoir lieu d'ici deux semaines, « avant la rentrée scolaire ».

**B.J.**



# SOCIÉTÉ : L'Association des maires s'adresse au Préfet

Dans un courrier officiel rédigé le 5 août dernier, le président de l'Association des maires de Mayotte (AMM976), Madi Madi Souf, fait connaître ses points de vues et inquiétudes, relatifs aux récents épisodes de violence mais également à la situation médico-sanitaire et les indispensables mesures d'urgence qui doivent s'y greffer.

Bien que l'énergie ambiante se veuille plus calme en raison de cet estival calendrier, il n'est que légère accalmie pour les administrations, la densité routière et les entités ayant pris leurs annuels congés. Du côté du trouble à l'ordre public et de la violence des faits, disons-le clairement, on repart de plus belle,



*Entête de cet officiel courrier*

avec vidéos en prime qui tournent sur les réseaux sociaux. En somme Wuambushu where are you ?!\* Une question aussi soulevée vendredi

dernier, lors de la rencontre entre les maires concernés et le **nouveau ComGend**, le **général Lucien Barth**, qui a donc officiellement succédé au



*Centralisation en Grande-Terre des maternités périphériques fermées, en les communes de Mamoudzou et de Kahani*

Je vous prie d'agr er, Monsieur le Pr fet, l'expression de ma haute consid ration.



Copie   Mr Gerald DARMANIN, ministre de l'int rieur et des Outre-mer.

Copie   Mr Philippe VIGIER, ministre d l gu  charg  des Outre-mer.

*Signature et fin de courrier*

g n ral Olivier Capelle, en ce d but aout 2023 : « Nous avons souhait  notifier notre incompr hension face   cette forme de rel chement des forces de l'ordre ressentie par nous,  lus, mais aussi l'ensemble de la population mahoraise laissant donc place   ce retour massif et actif de la violence des bandes organis es notamment sur cet axe de Tsoundzou – Passamainty » nous confie, **Abdoulkarim Issoufali**, directeur g n ral de l'AMM avant de poursuivre : « En retour, il nous a  t  confirm  que, bien que plus discr te en apparence, l'op ration connue se poursuivait mais nous savons  galement que des d tachements sont retourn s en Hexagone au regard de l'actualit  et des violences urbaines. Il faut pourtant que de s rieuses dispositions locales soient prises ».

Du c t  des officiels  crits adress s au pr fet **Thierry Suquet**, il est stipul  « qu'il est grand temps que nous changions notre mani re de voir et d'appr hender ces actes qui ne rel vent plus de la petite d linquance mais bel et bien de la grande criminalit  organis e et qui doivent, en cons quence, appeler   une r action ferme et   des mesures fortes de la part de l' tat protecteur ».

**Et du c t  m dical...**

Profitant de ce courrier, adress 

 galement en copie au minist re de l'Int rieur et des Outre-mer, le pr sident de l'AMM976 fait savoir son  tonnement quant   la d cision surprise et quasi imm diate de cette fermeture relative aux maternit s p riph riques de Dzoumogn  et Mramadoudou. Une d cision prise « sans concertation et sans consultation des  lus locaux de proximit  » qui ne peut bien entendu pas durer sachant le risque de « mettre gravement en danger la vie de nombreuses patientes ».

Du cot  du milieu hospitalier de mani re globale et de son attractivit , l'AMM, appuy e du Conseil d partemental, compte faciliter, notamment   travers les mesures du CIOM, « l'installation de nouveaux m decins et la cr ation de conditions favorables   la reconnaissance des qualifications professionnelles de m decins malgaches, dans le cadre de la coop ration r gionale »   l'instar de ce qui se fait justement en Guyane avec un vivier m dical d'origine cubaine.

« L'ARS et le CHM mettent plus l'accent sur une politique de formation et de solutions missions sur du court terme. Nous sommes dans une situation d'urgence imm diate, raison pour laquelle nous souhaitons aussi faire entendre notre point de vue. Nous

comptons  crire en ce sens   l'ARS d'ici peu afin de poser les bases de tout cela » indique le directeur g n ral de l'AMM976 « Nous ne sommes pas parvenus jusqu'  pr sent   cr er un partenariat r gional  conomique sur le volet de l'alimentaire, peut- tre parviendrions-nous enfin   concr tiser cette coop ration par voie sanitaire... ».

Soyons ouverts et envisageons, pourquoi pas, toutes les potentialit s. Affaire urgente   suivre...

\*Wuambushu o  es-tu?

**Le Journal de Mayotte**  
<https://lejournaldemayotte.yt>

Edit  par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0126 Y 92314  
I.S.N. : 2416-9714

R dactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
Directeur de publication: Bruno Matt i

Contact commercial :  
+33.7.85.05.96.59  
[pub@lejournaldemayotte.com](mailto:pub@lejournaldemayotte.com)

# ÉCONOMIE : Longoni : Bras de fer tarifaire entre transporteurs et transitaires

Dans un virtuel et matinal courrier officiel adressé, ce lundi 7 août 2023, aux divers acteurs et sociétés transitaires, « les petits transporteurs du port de Longoni » font connaître leur grille tarifaire 2023 réévaluée. Une inflation plus ou moins justifiée qui ne semble pas au gout immédiat du Syndicat des transitaires de Mayotte.

Manifestement réunis en un nouveau groupement, les petits transporteurs indépendants ont envoyé ce jour, 7h15, un mail indiquant les tenants et aboutissants d'une réévaluation des divers montants de leurs prestations, justifiée par cette problématique internationale relevant de l'inflation post 2021-2022. Une réévaluation prenant effet le même jour, lundi 7 août 2023 donc, et faisant suite à une réunion, 2 semaines en amont, en la présence d'une dizaine de représentants des sociétés concernées.

## Une courbe nettement ascendante...

Près de 6 mois après la validation annuelle des diverses tarifications professionnelles 2023, relatives aux transports de containers de 20 ou 40 pieds, via liftainer ou sur camion, c'est donc une réévaluation globale et commune qui a été transmise ce lundi matin, incluant une ramification bien précise des communes/zones de livraison, ainsi qu'une majoration au regard des horaires de l'après-midi. Une majoration — annoncée de l'ordre de +50% — qui se vaudra effective à compter du 2 janvier 2024.

Dans ce courrier, la réévaluation concernée se veut justifiée au motif des critères économiques ci-dessous :

- Coût du carburant ;
- Niveau du Smig ;
- Frais afférents aux prestations implicitement offertes (frais de réparation, frais d'embarquement, difficulté des zones de livraison).

Ainsi, par exemple, là où un 20 pieds



*Grands groupes et petits indépendants se partagent le marché transitaire et transport à partir du port de Longoni*

entre Longoni et Tsoundzou 1, sur plateau grue, se voulait depuis ce début d'année à 270 euros, il est désormais question de 420 euros pour le matin et s'élèvera à 705 euros l'après-midi à partir de 2024.

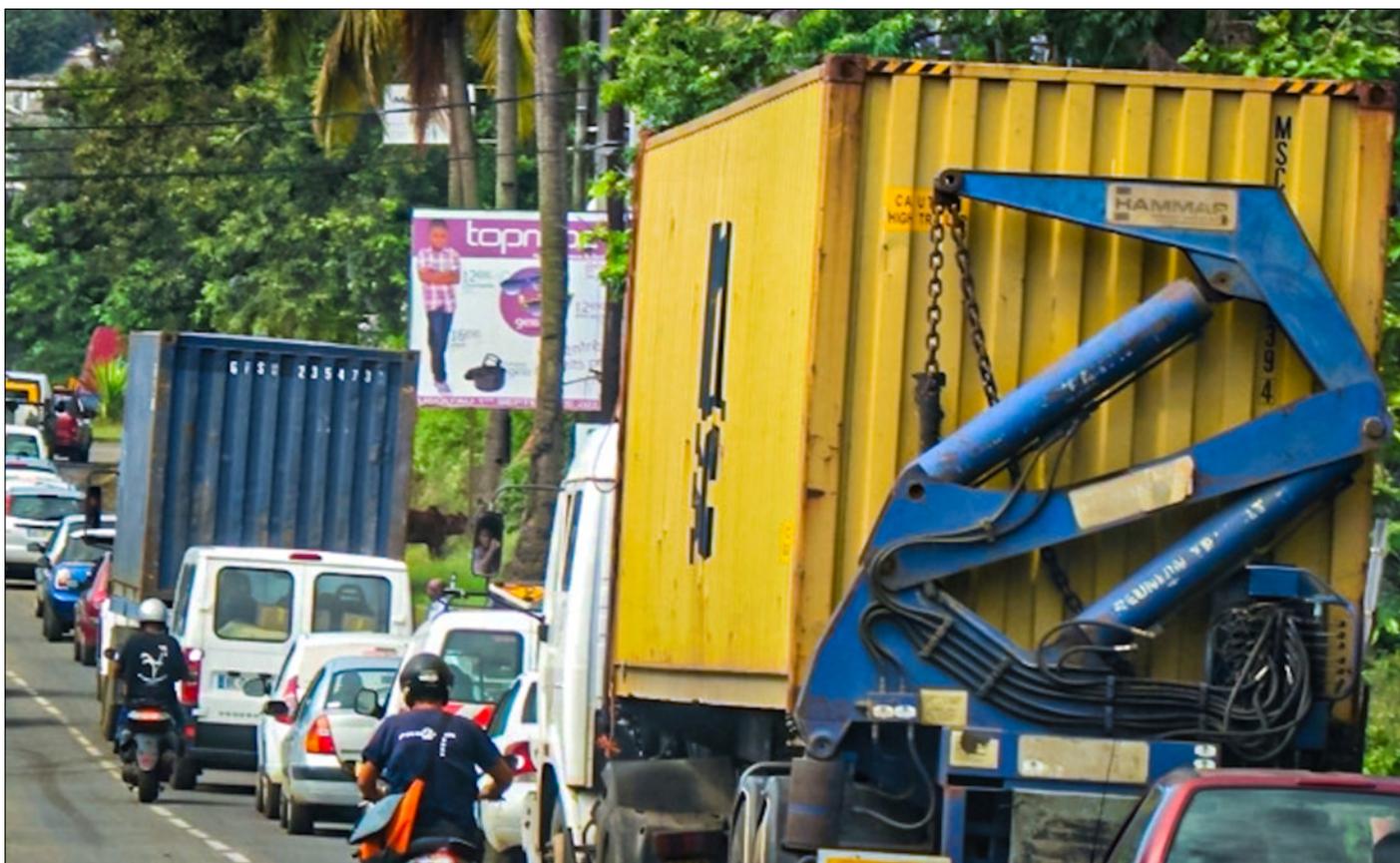
## Une nouvelle plutôt en travers de la gorge

Du côté du Syndicat des transitaires, outre la parfaite compréhension au regard des diverses contraintes logistiques, de l'inflation avérée et de la problématique des embouteillages, il est un sentiment quelque peu brutal de « mis devant le fait accompli » quant à la brièveté et prise effective de ces nouvelles tarifications. Des augmentations « de plus de 100% sur de nombreux secteurs (...) guère justifiées ou justifiables sur le fond et la forme

avec laquelle elles ont été décidées ».

Outre cette pilule difficile à ingérer, non pas du jour au lendemain mais bien du jour au jour même, il s'ajoute certaines incompréhensions logistico-administratives.

Ayant nécessité, à leur tour, de devoir expliquer cette soudaine majoration qui aura forcément des répercussions à effet domino jusqu'au portefeuille du client, ainsi que la centralisation de ces divers prestataires en une seule entité de réservation au besoin, le Syndicat concerné demande qu'il soit fourni un dossier complet de justificatifs professionnels\* afin de garantir le sérieux, l'uniformité et la légitime garantie minimale quant au bon acheminement des containers.



*La densité circulaire de Les transports de containers représentent 15% du trafic routier à Mayotte*

Contacté par téléphone, le représentant des « petits transporteurs de Longoni » affirme que l'intégralité des signataires disposent de ces diverses pièces justificatives demandées et se réserve le droit, dans un très proche avenir, d'adresser un nouveau courrier pour

clarifier sa démarche auprès du Syndicat précité.

Affaire à suivre...

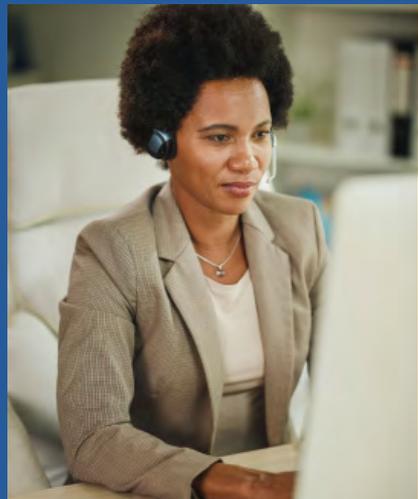
\* Inscription au registre des transporteurs, assurances professionnelles, permis,

certificats et carte de qualification de l'ensemble des chauffeurs relatifs au transport de marchandise etc.



*La tarification du transport de ces containers se veut donc à la hausse depuis ce lundi 7 août 2023*

**ANNONCES  
LEGALES**



**DEMANDE DE  
PUBLICATION**

# JUSTICE : Serment de Sada : plaque commémorative volontairement détériorée

Trois jours à peine après sa symbolique inauguration, c'est une plaque complètement cassée, dont seule la partie droite demeure encore fixée au mur, que les habitants et élus de la commune de Sada ont tristement découvert ce dimanche.

Un acte de vandalisme clairement mal intentionné, ayant pour unique but que celui de détruire toute trace de ce symbolique [56ème anniversaire du Serment de Sada](#) célébré jeudi 3 aout dernier et tout l'historique en amont qui s'y greffe.

Une précoce "détérioration" très loin d'être au goût de tous, comme le souligne le conseiller départemental, **Soula Said-Souffou** qui, via courrier officiel et ses réseaux sociaux, condamne fermement cet agissement des plus lâches et parle de « profanation » qui ne peut et ne doit rester impunie.



*Triste découverte ce dimanche après ce symbolique et bel événement du jeudi 3 aout dernier en la commune de Sada / (DR)*

## Tribunal judiciaire : Verdict suite à des faits de violence antérieurs à Dembéni

Par communiqué officiel, le Procureur du Tribunal judiciaire de Mayotte, Yann Le Bris, indique que suite à l'arrestation d'émeutiers, à l'origine des violences urbaines — perpétrées dans la soirée du 8 juillet dernier, en la commune de Dembéni et ayant entraîné vols, dégradations de biens, de véhicules et même agressions physiques sur personnes par arme blanche (type machette) avec, pour l'une d'entre elles, incapacité totale de travail (ITT) de 15 jours — un jeune adulte, né en mai 2005, sans antécédent judiciaire connu et majeur au moment des faits, a été présenté en comparution immédiate ce vendredi 4 aout.

« Suivant les réquisitions du parquet, il a été condamné à la peine de 5 ans d'emprisonnement et une Interdiction définitive du territoire. Il a été incarcéré à l'issue de l'audience ».



Suivez le JDM sur internet

*(Illustration)*



# ENVIRONNEMENT : CSSM : Mise en place d'un dispositif de récupération et stockage des eaux de pluie

Depuis le 18 novembre 2022 la CSSM exploite un système complexe de collecte des eaux de pluie sur son site KINGA. Ce projet exemplaire et innovant constitue un site pilote dans l'océan Indien et même au niveau métropolitain pour un établissement de cette dimension.

Depuis son installation en 2019 sur le site Kinga à Kawéni, la CSSM a été affectée par des coupures d'eau incessantes plusieurs fois par semaine, posant des difficultés dans le fonctionnement de l'organisme. La direction a ainsi pris la décision de prévoir le stockage d'eau afin d'assurer les conditions d'hygiène au travail lors des coupures d'eau, c'est un projet unique dans l'océan indien (même au niveau de l'hexagone) pouvant servir de pilote pour les autres institutions ou entreprises de l'île.

La CSSM a fait le choix de retenir pour la conception le bureau d'études INSET et pour les travaux l'entreprise HELIOS, qui sont deux sociétés locales Mahoraises.

Les travaux sont lancés en juillet 2022 pour une durée de 5 mois. Deux nouveaux réseaux distincts de plomberie ont été réalisés : un réseau spécifique pour l'eau potable et un autre totalement indépendant pour l'eau de pluie.

Fonctionnement

Utilisation du réseau existant d'évacuation des eaux de pluie pour le connecter



à 6 cuves de 6.000 litres de capacité. 36.000 litres d'eau non potable collectée permettent d'alimenter les sanitaires pour une autonomie d'au moins 2 jours en utilisation maxi. Huit pompes électriques pilotées automatiquement assurent le maintien en pression de fonctionnement des différents réseaux d'eaux potables et non potables. Elles fonctionnent par paire pour pallier les pannes et pour les économiser avec un système de détection de baisse de pression pour activer les pompes.

Enfin des organes de sécurité (membranes gonflables) ont été installés afin de

protéger l'installation des augmentations ou des baisses trop brusques de pression dans les réseaux.

En outre, il est réalisé un stockage de 6.000 litres d'eau alimenté par le concessionnaire SMAE, et dédié aux autres besoins en eau potable tels que fontaines d'eau des zones tisanerie, évier de la cafeteria, etc. Les réseaux d'alimentation des eaux de pluies et de l'eau du réseau départemental sont séparés.

**Les avantages**

La CSSM s'intègre complètement dans les innovations en termes d'amélioration des conditions de travail mais également en économie d'énergie et de factures d'eau. Ce projet répond aux objectifs de sobriété énergétique et de RSO de la CSSM. En outre, il permet de maintenir le service public de sécurité sociale puisqu'il n'y a plus d'interruption d'activité pendant les coupures d'eau.

Un investissement intéressant au regard de la complexité de l'installation, de la technicité utilisée et du nombre de personnes bénéficiaires présentes sur site.

**Sources CSSM**



# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com



Communauté d'Agglomération de Dembéné-Mamoudzou -  
CADEMA (976)

Hôtel de Ville de Mamoudzou, BP 01

Rue du Commerce

97600 Mamoudzou

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté d'Agglomération de Dembéné-Mamoudzou (976)

Numéro national d'identification : Type : SIRET - N° : 20006045700013

Code postal / Ville : 97600 Mamoudzou

Groupement de commandes : non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : marché public

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : Babadi AHMED - Tél : +33 639219746 - Mail : [bm.ahmed@cadema.yt](mailto:bm.ahmed@cadema.yt)

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 08 septembre 2023 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

Critères d'attribution : Pour tous les lots

# ANNONCES LÉGALES

## Critères Pondération

1-Prix des prestations 50.0 % 2-Valeur technique 30.0 %  
2.1-Références significatives 10.0 %  
2.2-Qualité et provenance des matériaux 10.0 %  
2.3-Méthodologie d'exécution des prestations du lot concerné 10.0 % 3-Délai d'exécution 20.0 %

## Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Construction d'un kiosque dans le village de Hajangoua

Classification CPV : 45223220

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Construction d'un kiosque

Lieu principal d'exécution : LA CADEMA

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : oui

## Section 5 : Informations sur les lots

LOT :

Lot 1 Gros œuvre

Classification CPV : 45223220

Lieu d'exécution du lot : Kiosque de Hajangoua

LOT :

Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes

Lot 2

Classification CPV : 45261000

Lieu d'exécution du lot : Kiosque de Hajangoua

LOT :

LOT 3 Aménagements

Classification CPV : 39200000

Lieu d'exécution du lot : Kiosque de Hajangoua

## Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : oui

Détails sur la visite : Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière

Date d'envoi du présent avis

07 août 2023



## Ville de Dembeni

Place de la Mairie Boîte Postale  
N°20 97660 Dembeni

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA  
CONCURRENCE TRAVAUX**

## Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Dembeni (976)

Numéro national d'identification : Type : SIRET - N° :  
20000878700018

Code postal / Ville : 97660 Dembeni

Groupement de commandes : non

## Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : Moudjibou SAIDI, Maire de Dembeni -  
Mail : [commandepublique@dembeni.fr](mailto:commandepublique@dembeni.fr)

## Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Les conditions relatives à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle sont relatées dans le règlement de consultations.

Capacité économique et financière : Les conditions relatives à la capacité économique et financière sont relatées dans le règlement de consultations.

Capacités techniques et professionnelles : Les conditions relatives aux capacités techniques et professionnelles sont relatées dans le règlement de consultation.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Jeudi 07 septembre 2023 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

# ANNONCES LÉGALES

## Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Amélioration thermique et mise en valeur des écoles de Dembeni: Ecole primaire Dembeni

Classification CPV : 45000000

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution : Dembeni

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : oui

## Section 5 : Informations sur les lots

LOT :

Charpente - Couverture

Classification CPV : 45261000

Lieu d'exécution du lot : Dembeni

LOT :

Faux plafonds

Classification CPV : 45421000

Lieu d'exécution du lot : Dembeni

LOT :

Électricité

Classification CPV : 45311200

Lieu d'exécution du lot : Dembeni

LOT :

Peinture

Classification CPV : 45442100

Lieu d'exécution du lot : Dembeni

LOT :

Démolition - VRD - métallerie

Classification CPV : 45421000

Lieu d'exécution du lot : Dembeni

LOT :

Plomberie

Classification CPV : 45330000

Lieu d'exécution du lot : Dembeni

## Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non

Date d'envoi du présent avis

07 août 2023



## Ville de Dembeni

Place de la Mairie Boîte Postale  
N°20 97660 Dembeni

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA  
CONCURRENCE TRAVAUX**

## Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Dembeni (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20000878700018

Code postal / Ville : 97660 Dembeni

Groupement de commandes : non

## Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : Moudjibou SAIDI, Maire de Dembeni -  
Mail : [commandepublique@dembeni.fr](mailto:commandepublique@dembeni.fr)

## Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : les conditions relatives à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle sont relatées dans le règlement de consultation.

Capacité économique et financière : les conditions relatives à la capacité économique et financière sont relatées dans le règlement de consultation.

Capacités techniques et professionnelles : les conditions relatives aux capacités techniques et professionnelle sont relatées dans le règlement de consultation.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Jeudi 07 septembre 2023 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

# ANNONCES LÉGALES

Réduction du nombre de candidats : non  
Possibilité d'attribution sans négociation : oui  
L'acheteur exige la présentation de variantes : non  
Section 4 : Identification du marché  
Intitulé du marché : Amélioration thermique et mise en valeur des écoles de Dombéni : Ecole primaire de Itoni  
Classification CPV : 45000000  
Type de marché : Travaux  
Lieu principal d'exécution : Itoni  
La consultation comporte des tranches : non  
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non  
Marché alloti : oui  
  
Section 5 : Informations sur les lots  
LOT :  
Charpente - couverture  
Classification CPV : 45261000  
Lieu d'exécution du lot : Itoni  
LOT :  
Faux plafonds  
Classification CPV : 45421000  
Lieu d'exécution du lot : Itoni  
LOT :  
Électricité  
Classification CPV : 45311200  
Lieu d'exécution du lot : Itoni  
LOT :  
Peinture  
Classification CPV : 45442100  
Lieu d'exécution du lot : Itoni  
LOT :  
Démolition - VRD - métallerie  
Classification CPV : 45111100  
Lieu d'exécution du lot : Itoni  
LOT :  
Menuiserie Alu et bois  
Classification CPV : 45421000

Lieu d'exécution du lot : Itoni  
LOT :  
Carrelage - faïence  
Classification CPV : 45432130  
Lieu d'exécution du lot : Itoni  
LOT :  
Plomberie  
Classification CPV : 45330000  
Lieu d'exécution du lot : Itoni  
  
Section 6 : Informations complémentaires  
Visite obligatoire : non  
Date d'envoi du présent avis  
07 août 2023



**Les Eaux de Mayotte**  
**ZI KAWENI BP 289**  
**97600 Mamoudzou**  
**AVIS DE MARCHÉ SERVICES**  
**DIRECTIVE 2014/24/UE**

## Section I : Pouvoir adjudicateur

### I.1) NOM ET ADRESSES

Les Eaux de Mayotte (976), Contact : Ahamada FAHARDINE, Président du syndicat Les eaux de Mayotte, ZI KAWENI BP 289, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tél. : +33 269621111. Courriel : inaya.ahamada@eauxde-mayotte.yt. Code NUTS : FRY50.

### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://eauxdemayotte.yt>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

### I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Point(s) de contact susmentionné(s).

# ANNONCES LÉGALES

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles et un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à cette adresse internet (URL) :

<https://www.marches-securises.fr>

## I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

## I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre(s) activité(s) : Eaux

## Section II : Objet

### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

**II.1.1) Intitulé :** MISSION D'ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE (AMO) POUR LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU MODE DE GESTION DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE Phase candidature

### II.1.2) Code CPV principal

65100000

### II.1.3) Type de marché

Services

### II.1.4) Description succincte

Le présent marché a pour objet de fournir à LES EAUX DE MAYOTTE, autorité organisatrice du service public de l'eau potable et des eaux usées, une assistance technique, juridique, financière et organisationnelle pour préparer la liquidation du contrat de délégation existant, étudier les modes de gestion envisageables et adéquats (Concession, affermage, régie etc) à partir de 2027 pour le service public de l'Eau, mettre en oeuvre le mode de gestion retenu par l'instance délibérative de LEMA et Assister LEMA à la passation d'un contrat de délégation de service public de l'eau.

### II.1.5) Valeur totale estimée

### II.1.6) Informations sur les lots Division en lots : non

## II.2) DESCRIPTION

### II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

65100000

### II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

### II.2.4) Description des prestations

Le présent marché a pour objet de fournir à LES EAUX DE MAYOTTE, autorité organisatrice du service public

de l'eau potable et des eaux usées, une assistance technique, juridique, financière et organisationnelle pour préparer la liquidation du contrat de délégation existant, étudier les modes de gestion envisageables et adéquats (Concession, affermage, régie etc) à partir de 2027 pour le service public de l'Eau, mettre en oeuvre le mode de gestion retenu par l'instance délibérative de LEMA et Assister LEMA à la passation d'un contrat de délégation de service public de l'eau.

### II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

### II.2.6) Valeur estimée

### II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 72

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

### II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

### II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

### II.2.11) Informations sur les options

Options : non

### II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne** Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

### II.2.14) Informations complémentaires

## Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

### III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

**III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

### III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et

# ANNONCES LÉGALES

le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi

**Niveau(x) spécifique(s) minimal/aux exigé(s) :**

Voir le RC.

### III.1.3) Capacité technique et professionnelle

**Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :**

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Liste des principales prestations effectuées au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services travaux de même nature que celle du contrat

Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise

**Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :**

Voir le RC.

**III.1.5) Informations sur les marchés réservés** Marché réservé : non

### III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

**III.2.1) Informations relatives à la profession**

**III.2.2) Conditions particulières d'exécution**

**III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

**III.2.4) Marché éligible au MPS**

**La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non**

**Section IV : Procédure**

### IV.1) DESCRIPTION

#### IV.1.1) Type de procédure

Procédure concurrentielle avec négociation

#### IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

**IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**

#### IV.1.5) Information sur la négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociations

#### IV.1.6) Enchère électronique

**IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :** non

### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

**IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure**

**IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

Mercredi 23 août 2023 - 12:00

**IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

français.

**IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre** Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

**IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres**

### Section VI : Renseignements complémentaires

#### VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

**VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES** **VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

#### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de Mayotte Les Hauts du Jardin du Collège, 97600 Mamoudzou FRANCE. Tél. +33 026961185. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr/>.

**VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**

# ANNONCES LÉGALES

Tribunal Administratif de Mayotte Les Hauts du Jardin du Collège , 97600 Mamoudzou FRANCE. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr/>.

## VI.4.3) Introduction des recours

### VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal Administratif de Mayotte Les Hauts du Jardin du Collège , 97600 Mamoudzou FRANCE. Tél. +33 026961185. E-mail : [greffe.ta-mayotte@juradm.fr](mailto:greffe.ta-mayotte@juradm.fr). Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr/>.

## VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

04 août 2023



**Ville de M'tsangamouji**  
**1 place de la Mairie**  
**97600 M'tsangamouji**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA**  
**CONCURRENCE FOURNITURES**

### Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de M'tsangamouji (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20000882900018

Code postal / Ville : 97600 M'tsangamouji

Groupement de commandes : Non

### Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2023-22-23

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : PERSEE François - Tél : +33

026962152 - Mail : [dgs@mairiedemtsangamouji.fr](mailto:dgs@mairiedemtsangamouji.fr)

### Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Capacité économique et financière : Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 an

Capacités techniques et professionnelles : - Références

des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.

- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 01 septembre 2023 - 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur le critère unique du prix le plus bas.

### Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Achat de matériel pour les réfectoires de M'tsangamouji 2023

Classification CPV : 39315000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Achat de matériel pour les réfectoires pour assurer la mise en place de vaisselle réutilisable

Lieu principal d'exécution : Réfectoire de l'école primaire de M'tsangamouji 1, M'tsangamouji 2 et M'tsangamouji 3

Valeur estimée hors TVA : 100000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

### Section 5 : Informations sur les lots

LOT :

Equipement de cuisine

Classification CPV : 39315000

Lieu d'exécution du lot : Réfectoire de l'école primaire de M'tsangamouji 1, M'tsangamouji 2 et M'tsangamouji 3

LOT :

Petit matériel

Classification CPV : 39315000

Lieu d'exécution du lot : Réfectoire de l'école primaire de M'tsangamouji 1, M'tsangamouji 2 et M'tsangamouji 3

### Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis

07 août 2023

# ANNONCES LÉGALES



**Ville de M'tsangamouji**

**1 place de la Mairie**

**97600 M'tsangamouji**

## **AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE FOURNITURES**

### Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de M'tsangamouji (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20000882900018

Code postal / Ville : 97600 M'tsangamouji

Groupement de commandes : Non

### Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2023-27

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : PERSEE François - Tél : +33 269621520 - Mail : [dgs@mairiedemtsangamouji.fr](mailto:dgs@mairiedemtsangamouji.fr)

### Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte Conditions de participation :

Capacité économique et financière : - Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

Capacités techniques et professionnelles : - Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.

- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Lundi 21 août 2023 - 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Critère Date et délai de livraison

pondéré à 5 sur 20 points.

Le délais de livraison le plus court obtiendra la meilleure note et ainsi de suite

2. Critère Prix des prestations

pondéré à 10 sur 20 points.

3. Critère Valeur technique

pondéré à 5 sur 20 points.

L'offre répondant le mieux au CCTP à remplir obtiendra la meilleure note pour ce critère

### Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Achat de véhicules électriques pour la commune de M'tsangamouji

Classification CPV : 34100000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Achat de véhicule électriques pour améliorer le fonctionnement des services de la mairie de M'tsangamouji Lieu principal d'exécution : Hôtel de ville M'tsangamouji

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

### Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis

07 août 2023

# ANNONCES LÉGALES

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué la EURL :GMC BOIS D'OR  
Capital: 1500.00 €.  
Objet: Travaux de construction spécialisés: Travaux de couverture, gouttières et accessoires; Travaux de construction spécialisés : Autres travaux de finition. Menuiserie bois;  
Siège: 7 Rue Ali Mariama Bandrajou, 97620 Bouéni.  
Gérance: SOILIHIMARI SAÏD, 7 Rue Ali Mariama, 97620 Bouéni  
Durée: 99 ans.  
Au RCS de MAMOUDZOU.

## SOCIETE D'ENTRETIEN ET DE TRAVAUX

SARL au capital : 500€. QU HACHENOIS RES DJOHO, 97680 TSINGONI  
RCS:915031900 de MAMOUDZOU Le 15/06/2023  
Les associés décident la fin des fonctions de gérant de MOHAMED Khaled;  
Nomination en tant que gérant de ABDOU RAMZANE – 6 impasse haoutougou 97680 Tsingoni;  
Modification au RCS de MAMOUDZOU



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST

### Approbation de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Par délibération en date du 13/07/2023, le conseil communautaire a approuvé l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal. Cette délibération est affichée au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et en mairies des communes membres pendant un mois à compter du 25/07/2023

Le dossier du plan local d'urbanisme intercommunal approuvé est tenu à la disposition du public au siège de la communauté de Communes du Centre-Ouest aux jours et heures habituels d'ouverture.

LE JDM

*C'est partout  
Pour tous*



Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.

